LOT 1 : INFRASTRUCTURE MATÉRIELLE POUR LA MIGRATION ET LA CONVERSION DALET

LOT 2 : SOLUTION LOGICIELLE ET INTÉGRATION DALET

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES TECHNIQUES

Projet	Nouvelles machines de migration Dalet avec licences ingest et nouveaux serveurs de conversion Dalet	
Document	Référence	CPS N°M1TV-DT-SI-26-07
	Date d'émission	27/10/2026

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET....2

ARTICLE 2 : DESCRIPTIF TECHNIQUE....2

LOT 1 : INFRASTRUCTURE MATÉRIELLE POUR LA MIGRATION ET LA CONVERSION DALET....3

Prix N° 1 : Serveur de migration Dalet avec licences système....3

Prix N° 2 : Serveur de conversion Dalet avec licences système....4

Prix N° 3 : Câble de liaison LC/LC de 10 mètres....5

LOT 2 : SOLUTION LOGICIELLE ET INTÉGRATION DALET....6

Prix N° 1 : Licence Dalet Core Server pour un an....6

Prix N° 2 : Ensemble de licences Dalet Clients pour tablettes....6

Prix N° 3 : Ensemble de licences Microsoft SQL CAL Standard Runtime 2022 ISV....7

Prix N° 4 : Ensemble de licences Dalet Ingest....7

Prix N° 5 : Ensemble de licences Dalet Media Processing Server....8

Prix N° 6 : Coordination, intégration, paramétrage et mise en service Dalet....8

ARTICLE 3 : RECONNAISSANCE DE L'EXISTANT ET COMPATIBILITÉ....10

ARTICLE 4 : EXIGENCES GÉNÉRALES ET TECHNIQUES....10

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE LIVRAISON....11

ARTICLE 6 : COORDINATION ET CONDITIONS D'EXÉCUTION....11

ARTICLE 7 : PROTECTION DES DONNÉES ET CONTINUITÉ DE SERVICE....12

ARTICLE 8 : ESSAIS ET RÉCEPTION....12

ARTICLE 9 : GARANTIE, ABONNEMENTS ET ASSISTANCE....13

ARTICLE 10 : DOCUMENTATION ET TRANSFERT À L'EXPLOITATION....14

ARTICLE 11 : CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ....14

ARTICLE 12 : CONTENU DE L'OFFRE TECHNIQUE....15

ARTICLE 13 : CONSISTANCE ET DÉFINITION DES PRIX....15

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent cahier des prescriptions spéciales définit les fournitures, licences et prestations nécessaires à la réalisation du projet « Nouvelles machines de migration Dalet avec licences ingest et Nouveaux serveurs de conversion Dalet » de Medi1TV, sur le site de Tanger.

Le projet porte sur le renouvellement des machines affectées aux fonctions de migration et de conversion, la fourniture des droits logiciels associés et la mise en service des fonctions Dalet d'ingest, de gestion des médias et de traitement, en interconnexion avec l'environnement vidéo Harmonic désigné par Medi1TV.

Il est réparti en deux lots séparés, susceptibles d'être attribués à des titulaires distincts : le lot 1 concerne les matériels et leurs licences système ; le lot 2 concerne les licences applicatives, l'intégration Dalet et le pilotage technique du projet. Chaque titulaire répond de la conformité et du bon fonctionnement de son périmètre et participe aux essais des interfaces communes.

ARTICLE 2 : DESCRIPTIF TECHNIQUE

Les fournitures et prestations seront conformes aux descriptions ci-après. Les références matérielles désignent les configurations attendues ; toute équivalence devra être démontrée et conserver les capacités, fonctionnalités et compatibilités requises. Les licences applicatives devront correspondre à l'environnement Dalet exploité par Medi1TV.

Les quantités à acquérir et la composition des ensembles de licences figurent exclusivement au bordereau des prix placé en fin de document. Les nombres de processeurs, cœurs, modules mémoire, disques, ports et autres composants indiqués ci-après définissent la configuration de chaque équipement et ne constituent pas des quantités supplémentaires à facturer.

LOT 1 : INFRASTRUCTURE MATÉRIELLE POUR LA MIGRATION ET LA CONVERSION DALET

Le titulaire du lot 1 fournit les serveurs de migration et de conversion, les licences Windows Server et d'administration matérielle. Il assure la livraison, le montage en baie existante, les raccordements, le paramétrage matériel et RAID, l'installation initiale du système d'exploitation, les contrôles de fonctionnement et la garantie des équipements.

Les serveurs seront remis au titulaire du lot 2 avec leurs licences activées, les pilotes et micrologiciels qualifiés et les accès d'administration. Le titulaire du lot 2 communiquera les prérequis système avant installation et assurera ensuite le paramétrage applicatif. Les licences Dalet et SQL ainsi que la mise en service fonctionnelle sont rémunérées au lot 2.

Prix N° 1 : Serveur de migration Dalet avec licences système

Ouvrage payé à l'Unité

Fourniture d'un serveur Dell PowerEdge R660xs, ou équivalent compatible avec la solution Dalet, comprenant :

- Module de sécurité Trusted Platform Module 2.0 v6 ; châssis pour disques 2,5 pouces SAS/SATA, jusqu'à 8 emplacements, configuré avec un processeur.
- Processeur Intel Xeon Silver 4410Y : fréquence de base 2 GHz, 12 cœurs / 24 threads, interconnexion 16 GT/s, cache 30 Mo, Turbo et Hyper-Threading, puissance thermique 150 W et prise en charge mémoire DDR5-4000.
- Mémoire de 128 Go, composée de 4 modules RDIMM DDR5 de 32 Go, double rang, de fréquence nominale de référence 6 400 MT/s. Les modules devront être qualifiés pour le serveur et le processeur. Si cette référence nominale n'est pas qualifiée, une référence constructeur agréée, de même capacité et sans réduction de la vitesse effective supportée par la plateforme, sera proposée avec justification.
- Contrôleur RAID PERC H755 SAS frontal ; volume système en RAID 1 sur 2 SSD SATA de 960 Go, à lecture intensive, 6 Gbit/s, format 512e, 2,5 pouces, connectables à chaud, de type « agnostique ».
- Alimentation double redondante 1+1, blocs de 700 W enfichables à chaud, Mixed Mode HLAC, pour alimentation 200–240 V ; cette configuration n'est pas destinée à une alimentation 100–120 V.
- Carte mère MLK avec contrôleur Broadcom 5720 LOM intégré à 2 ports 1 GbE ; carte Intel E810-XXV à 2 ports 10/25 GbE SFP28 au format OCP NIC 3.0 ; adaptateur Broadcom 57416 à 2 ports 10 GbE BASE-T, PCIe, profil bas.

- Administration distante iDRAC9 Enterprise, génération 16G, avec licence activée ; Windows Server 2025 Standard, couverture de 16 cœurs, avec justificatifs des droits d'utilisation.

Le prix comprend le serveur complet, ses licences, les rails de montage, cordons d'alimentation et raccordements nécessaires à son exploitation dans l'architecture retenue. Les modules optiques ou câbles DAC nécessaires aux liaisons SFP28 retenues seront identifiés et inclus. La préparation matérielle et système, les contrôles et la remise des accès sont compris.

Prix N° 2 : Serveur de conversion Dalet avec licences système

Ouvrage payé à l'Unité

Fourniture d'un serveur Dell PowerEdge R660xs, ou équivalent compatible avec les services de conversion Dalet, comprenant :

- Module de sécurité Trusted Platform Module 2.0 v6 ; châssis pour disques 2,5 pouces SAS/SATA, jusqu'à 10 emplacements, configuré avec deux processeurs.
- 2 processeurs Intel Xeon Silver 4410Y, chacun à 2 GHz, 12 cœurs / 24 threads, 16 GT/s, cache 30 Mo, Turbo et Hyper-Threading, 150 W, DDR5-4000 ; soit 24 cœurs physiques et 48 threads par serveur.
- Mémoire de 128 Go, composée de 4 modules RDIMM DDR5 de 32 Go, double rang, de fréquence nominale de référence 6 400 MT/s, répartis entre les processeurs suivant les règles constructeur. Les exigences de qualification et de vitesse effective définies au prix n° 1 s'appliquent.
- Contrôleur RAID PERC H355 SAS frontal ; volume système en RAID 1 sur 2 SSD SATA de 960 Go, à lecture intensive, 6 Gbit/s, format 512e, 2,5 pouces, connectables à chaud, de type « agnostique ».
- Alimentation double redondante 1+1, blocs de 700 W enfichables à chaud, Mixed Mode HLAC, pour alimentation 200–240 V, non destinée à une alimentation 100–120 V.
- Carte mère MLK avec contrôleur Broadcom 5720 LOM intégré à 2 ports 1 GbE ; carte Intel E810-XXV à 2 ports 10/25 GbE SFP28 au format OCP NIC 3.0 ; adaptateur Broadcom 57416 à 2 ports 10 GbE BASE-T, PCIe, profil bas.
- Administration distante iDRAC9 Enterprise, génération 16G, avec licence activée ; Windows Server 2025 Standard, comprenant la dotation de base de 16 cœurs et le complément de 8 cœurs nécessaire à la couverture des 24 cœurs physiques du serveur.

Le prix comprend la totalité des droits Windows Server nécessaires à la configuration livrée, les

justificatifs de licence, les rails, cordons d'alimentation, raccordements et modules optiques ou câbles DAC requis par les liaisons retenues. Il comprend également la préparation matérielle et système, les contrôles et la remise des accès.

Prix N° 3 : Câble de liaison LC/LC de 10 mètres

Ouvrage payé à l'Unité

Fourniture de câble fibre optique LC/LC de 10 mètres, destiné à assurer la liaison entre les serveurs de migration et de conversion Dalet et les switchs Core du réseau de Medi1TV.

Les câbles devront être compatibles avec les interfaces réseau et les modules optiques des équipements concernés.

Le prix comprend la fourniture et les accessoires nécessaires au bon fonctionnement des liaisons.

LOT 2 : SOLUTION LOGICIELLE ET INTÉGRATION DALET

Le titulaire du lot 2 fournit et active les licences Dalet et Microsoft SQL décrites ci-après. Il assure l'étude d'intégration, le paramétrage des applications, la mise en service, les essais fonctionnels, le transfert des informations d'exploitation et le pilotage technique des interventions. Il mobilise Dalet ou des intervenants habilités par l'éditeur et reste responsable des prestations exécutées pour son compte.

Il prend en charge les interfaces entre Dalet, les machines du lot 1 et l'environnement vidéo Harmonic désigné par Medi1TV. Les équipements Harmonic et les tablettes ne sont pas des fournitures de ce lot ; leurs caractéristiques, droits disponibles et interfaces devront être vérifiés lors de la reconnaissance. Les prérequis de fonctionnement seront communiqués au lot 1 avant approvisionnement.

Prix N° 1 : Licence Dalet Core Server pour un an

Ouvrage payé à l'Unité

Fourniture du droit « Dalet Core Server license 1 Year », relevant des licences « Data and Workflow Management Core Licenses », pour une durée de douze mois. La licence devra permettre l'exploitation du cœur applicatif Dalet nécessaire aux fonctions du présent projet dans l'environnement retenu.

Le prix comprend l'enregistrement au nom de Medi1TV, les éléments d'activation, les justificatifs des droits accordés et la définition du périmètre couvert. Le déploiement et le paramétrage sont compris au prix n° 6 du présent lot.

Prix N° 2 : Ensemble de licences Dalet Clients pour tablettes

Ouvrage payé à l'Ensemble

Fourniture des droits « DALET Clients license 1 Year », destinés aux accès clients sur les tablettes concernées, pour une durée de douze mois : 4 droits pour tablettes.

Le titulaire vérifiera la compatibilité des clients avec le cœur Dalet, les systèmes des terminaux et les modes d'authentification retenus. Il précisera la métrique des licences et les conditions de connexion simultanée autorisées. Les licences et leur activation sont comprises dans ce prix ; leur installation et leur validation fonctionnelle relèvent du prix n° 9.

Prix N° 3 : Ensemble de licences Microsoft SQL CAL Standard Runtime 2022 ISV

Ouvrage payé à l'Ensemble

Fourniture des licences (08) d'accès Microsoft SQL CAL Standard Runtime 2022 ISV, pour l'environnement Dalet. Les licences seront délivrées avec les certificats, conditions d'utilisation et éléments de traçabilité correspondants.

Le titulaire précisera l'affectation des CAL par utilisateur ou par dispositif, selon les droits proposés, ainsi que les restrictions d'usage liées au régime Runtime ISV. Il vérifiera la couverture de l'instance SQL utilisée : les CAL ne constituent pas, à elles seules, une licence serveur SQL. Les droits serveur existants réutilisés seront justifiés ; tout complément indispensable au périmètre livré devra être identifié et inclus dans ce prix, sans double facturation de droits déjà disponibles et valides.

La nature et la durée des droits SQL seront explicitement documentées ; la durée d'un an applicable aux abonnements Dalet ne leur sera pas appliquée par défaut. L'installation et le paramétrage de l'environnement SQL nécessaire aux fonctions livrées sont compris au prix n° 6 du présent lot.

Prix N° 4 : Ensemble de licences Dalet Ingest

Ouvrage payé à l'Ensemble

Fourniture des licences Dalet Ingest, référence DP.IN.SDI.VS-S, intitulées « Ingest automation for 3rd Party video server 1 Year », pour une durée de douze mois. Les droits couvriront les 8 canaux d'ingest et leur automatisation depuis Dalet sur le serveur vidéo tiers concerné.

Le titulaire attestera la compatibilité avec le modèle et la version Harmonic retenus, les interfaces de commande et les fonctions d'enregistrement exploitées. Le prix comprend les droits et éléments d'activation ; le raccordement applicatif, le paramétrage des canaux, les essais de simultanéité et la mise en service sont compris au prix n° 6 du présent lot.

Prix N° 5 : Ensemble de licences Dalet Media Processing Server

Ouvrage payé à l'Ensemble

Fourniture des licences Dalet « Media Processing Server 1 Year », référence DP.MM.CNV-S, relevant de « Media Management BackOffice License », pour une durée de douze mois : 8 droits.

Ces droits seront affectés aux fonctions de traitement et de conversion des médias du projet. Le titulaire fera valider par Dalet leur répartition sur les serveurs du lot 1 et précisera la métrique applicable, les instances autorisées et les limites de traitement simultané. Le nombre de droits logiciels ne sera pas assimilé à un nombre de serveurs physiques ni à un débit de conversion garanti.

Le prix comprend les licences, leur enregistrement et leur activation. L'installation des services, le paramétrage des profils de conversion, la répartition des traitements et leur recette relèvent du prix n° 6 du présent lot.

Prix N° 6 : Coordination, intégration, paramétrage et mise en service Dalet

Ouvrage payé à l'Ensemble

Ce prix rémunère l'ensemble des prestations de coordination, d'intégration, de paramétrage et de mise en service Dalet, y compris le commissioning, depuis la préparation du projet jusqu'à la recette et à la levée des réserves. Il comprend les interventions de l'éditeur Dalet ou de ses intervenants habilités, ainsi que la gestion technique du projet.

- Reconnaissance de l'environnement existant et relevé des versions Dalet, Harmonic, Windows Server et SQL, des interfaces, stockages, comptes de service et chemins de médias utiles au projet ; établissement de la matrice de compatibilité et du plan de déploiement.
- Validation de la préparation des serveurs du lot 1 ; paramétrage système complémentaire requis par les applications, des communications réseau, droits d'accès, services, comptes et connexions aux bases et aux espaces de stockage concernés.
- Installation, activation et paramétrage de Dalet Core, des accès clients, des fonctions Ingest et des services Media Processing Server ; contrôle du fonctionnement des droits SQL affectés à la solution.
- Configuration des canaux d'ingest et de leur pilotage Harmonic, des destinations d'enregistrement, des échanges de médias, des métadonnées et des états de traitement attendus dans Dalet.

- Intégration et configuration des liaisons entre les serveurs de migration et de conversion Dalet, respectivement prévus aux prix n° 1 et n° 2 du lot 1, et le système de stockage centralisé NetApp existant de Medi1TV, comprenant le paramétrage des accès et les tests de connectivité et de bon fonctionnement.
- Paramétrage des fonctions de migration et de transfert affectées aux nouvelles machines ; reprise des configurations utiles et des traitements concernés, suivant un périmètre et un mode opératoire validés avec Medi1TV.
- Configuration des profils de conversion, formats d'entrée et de sortie, paramètres audio/vidéo, règles de nommage, files de traitement et destinations ; les profils de production à reprendre seront inventoriés et validés avec Medi1TV avant exécution.
- Sauvegarde préalable des éléments modifiés, préparation du retour arrière, réalisation de la bascule autorisée et contrôles après mise en service ; correction des anomalies de configuration ou d'intégration relevant du périmètre livré.
- Exécution des essais fonctionnels et des essais de charge représentatifs, remise des rapports et des configurations finales, présentation des procédures aux équipes d'administration et d'exploitation, et assistance à la prise en main.

La prestation couvre la migration des configurations et des fonctions nécessaires au renouvellement des machines. Toute reprise de données associée sera décrite et bornée dans le plan validé. Elle ne comporte pas, par défaut, une migration intégrale du fonds audiovisuel ni une refonte générale de la plateforme Dalet sans lien avec les fonctions décrites.

Le titulaire reste responsable de la résolution des défauts d'intégration de son lot. Le pilotage général, la planification et les comptes rendus de coordination sont inclus dans le présent prix.

Le titulaire du lot 2 désignera un chef de projet, interlocuteur de Medi1TV pour l'intégration, chargé de coordonner le lot 1, les intervenants Dalet et les autres interlocuteurs techniques autorisés.

La prestation comprend la réunion de lancement, le planning consolidé, la collecte et le suivi des prérequis, la matrice des responsabilités, le suivi des livraisons et des interventions, les réunions de coordination, les comptes rendus, la gestion des risques et anomalies, l'organisation des essais et le suivi de la levée des réserves.

Le chef de projet assurera la cohérence des livrables et préparera le dossier de clôture. Son rôle de coordination ne transfère pas au lot 2 les obligations de fourniture, de montage, de conformité matérielle ou de garantie du lot 1. Les frais nécessaires à cette mission sont inclus.

ARTICLE 3 : RECONNAISSANCE DE L'EXISTANT ET COMPATIBILITÉ

Chaque soumissionnaire prendra connaissance des conditions du site et des interfaces relevant de son lot. Medi1TV organisera la communication des informations disponibles et les accès de reconnaissance. Toute contrainte affectant la compatibilité, les licences, les délais ou l'exécution devra être exposée dans l'offre.

Le lot 1 présentera une nomenclature constructeur complète et qualifiée : châssis, processeurs, peuplement mémoire, contrôleurs, SSD, cartes réseau, alimentations, interfaces vidéo et licences. La fréquence nominale des modules mémoire ne sera pas présentée comme leur vitesse effective sur la plateforme.

Le lot 2 établira une matrice de compatibilité couvrant Dalet, Harmonic, Windows Server, SQL, les accès clients, les formats de médias et les interfaces de stockage et de réseau concernés. Les versions déployées devront être supportées à la mise en service. Une rétrogradation ou un changement de version nécessitera des droits valides, une justification et l'accord préalable de Medi1TV.

Le bilan des licences identifiera les droits fournis, les droits existants réutilisés et les compléments requis. La couverture des cœurs Windows Server relève du lot 1 ; les droits SQL et Dalet relèvent du lot 2. Les éventuels droits d'accès Windows nécessaires au périmètre seront vérifiés conjointement et, s'ils ne sont pas disponibles chez Medi1TV, inclus et identifiés dans les prix de serveurs du lot 1, sans double décompte.

ARTICLE 4 : EXIGENCES GÉNÉRALES ET TECHNIQUES

Les dispositions du présent article s'appliquent à chaque lot selon la nature des fournitures et prestations qui le composent.

Tous les matériels devront être strictement neufs, non utilisés et d'origine constructeur. Aucun matériel reconditionné, de démonstration ou remis à niveau ne sera accepté. Ils seront livrés au nom de Medi1TV avec une traçabilité complète depuis le fabricant jusqu'à la réception.

Les matériels devront disposer d'une durée minimale de sept (07) années, à compter de leur réception provisoire, avant leur fin de vie (End-of-Life) et leur fin de support (End-of-Support), justifiée par une attestation officielle du fabricant. Cette exigence de pérennité ne se substitue pas à la durée de garantie ni à la durée des abonnements logiciels.

Les licences seront officielles, enregistrées au nom de Medi1TV et accompagnées des certificats, clés, conditions d'usage et droits d'administration nécessaires. Aucune licence d'évaluation, activation provisoire ou dépendance à un compte personnel du prestataire ne sera admise pour l'exploitation définitive.

Les équipements seront installés, ventilés, raccordés et repérés selon les prescriptions constructeur. Les substitutions de référence seront soumises à l'accord préalable de Medi1TV et ne pourront réduire les capacités, la durée de support, les fonctions ou l'interopérabilité exigées.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE LIVRAISON

Chaque titulaire assurera la livraison complète de son lot dans le délai contractuel retenu et précisera le calendrier de livraison et de mise en service. Lieu de livraison : Medi1TV — Lot 31, Zone Franche, Tanger, Maroc.

Les matériels seront livrés dans leurs emballages d'origine, avec les licences et documents associés. Le transport, l'assurance, la manutention, le déchargement et les formalités de livraison sont à la charge du titulaire.

Toute livraison sera coordonnée avec Medi1TV et accompagnée d'un bordereau indiquant les désignations, quantités, références et numéros de série. Le constat de livraison ne vaut ni validation technique ni réception.

ARTICLE 6 : COORDINATION ET CONDITIONS D'EXÉCUTION

Medi1TV valide l'architecture, les accès, le planning et les fenêtres d'intervention. Le chef de projet du lot 2 organise la coordination technique, sans se substituer aux responsabilités contractuelles de chaque titulaire.

Opération	**Lot 1**	**Lot 2**
Fourniture matérielle, montage, RAID, licences système et installation initiale de Windows	Réalisation et garantie	Communication et validation des prérequis applicatifs
Licences Dalet et SQL, paramétrage applicatif, intégration Harmonic et conversion	Assistance sur les matériels livrés	Réalisation et garantie d'intégration
Interfaces réseau et KVM	-	Paramétrages et essais applicatifs
Recette de bout en bout et levée des réserves	Participation et correction des défauts de son lot	Organisation, essais et correction des défauts de son lot

Les titulaires échangeront leurs prérequis avant approvisionnement et établiront un constat de mise à disposition des serveurs avant l'intégration. Tout incident impliquant les deux lots fera l'objet d'un diagnostic commun et d'une affectation documentée des actions correctives.

L'offre précisera le délai d'approvisionnement et le délai global d'exécution. Le planning détaillé distinguera livraison, préparation, intégration, essais et bascule. Les interventions seront organisées pour préserver la diffusion et l'exploitation en cours ; aucune interruption ne sera engagée sans autorisation préalable de Medi1TV.

ARTICLE 7 : PROTECTION DES DONNÉES ET CONTINUITÉ DE SERVICE

Avant toute modification, le titulaire du lot 2 sauvegardera et vérifiera les bases, configurations, profils et paramètres concernés. Il établira une procédure de bascule et de retour arrière précisant les contrôles, les responsabilités et les critères d'arrêt. Les médias et métadonnées existants devront être préservés.

Les essais utiliseront des jeux de médias approuvés par Medi1TV. Aucune suppression de données, réinitialisation de base ou mise hors service de l'existant ne sera réalisée sans accord écrit. Le retrait des anciennes machines interviendra uniquement après validation de la stabilité de la solution et de la disponibilité des sauvegardes.

Les accès seront limités aux besoins des interventions. Les comptes de service seront identifiés, les mots de passe d'origine remplacés et les accès à distance autorisés par Medi1TV. Les données, supports et informations techniques ne pourront être copiés hors du site ou communiqués à un tiers sans autorisation. Les accès temporaires seront retirés à la clôture des interventions.

ARTICLE 8 : ESSAIS ET RÉCEPTION

Le titulaire du lot 2 préparera un cahier de recette soumis à Medi1TV avant les essais. Chaque titulaire produira les résultats des contrôles de son lot et participera aux essais communs. Les configurations, profils, médias de test, mesures, résultats et anomalies seront consignés dans des procès-verbaux.

- Lot 1 : contrôle de la nomenclature, des numéros de série, des capacités mémoire et disque, du RAID 1, des alimentations redondantes, des interfaces réseau, de l'administration distante et des licences système et de chaque déport.

- Lot 2 : contrôle des droits et de leurs durées, du fonctionnement Dalet Core et des accès clients, du pilotage des canaux Harmonic et de l'ingest simultané à hauteur de la capacité prévue au bordereau.
- Conversion : contrôle des profils approuvés, de la conformité des médias produits, des paramètres audio/vidéo, des métadonnées, de la distribution des traitements et de la visibilité des résultats dans Dalet.
- Chaîne complète : exécution d'un parcours ingest, transfert ou migration, traitement et disponibilité du média dans Dalet ; vérification des états, des droits d'accès, de la reprise après interruption contrôlée et de la restauration des configurations.

Les essais de performance porteront sur les formats et charges de production validés au lancement. Le titulaire documentera les résultats et les limites constatées ; aucun débit de conversion ni nombre de traitements simultanés ne sera déduit du seul nombre de licences. Toute insuffisance par rapport aux engagements de l'offre devra être corrigée.

La réception provisoire de chaque lot sera prononcée après conformité des fournitures et prestations, remise des livrables et réussite des essais qui le concernent, y compris les essais d'interface. Les anomalies bloquantes feront obstacle à la réception du périmètre concerné. Les autres réserves seront assorties d'un délai de levée validé par Medi1TV.

La réception définitive interviendra à l'issue de la période de garantie, après levée des réserves et exécution des obligations contractuelles. La réception physique, l'installation ou l'utilisation ponctuelle d'un équipement ne valent pas réception technique.

ARTICLE 9 : GARANTIE, ABONNEMENTS ET ASSISTANCE

Les fournitures et prestations de chaque lot bénéficieront d'une garantie minimale de douze mois à compter de leur réception provisoire. Les garanties constructeur plus favorables seront maintenues. Le titulaire corrigera, sans frais, les défauts de fourniture, d'installation ou de paramétrage qui lui sont imputables ; les pièces, la main-d'œuvre, les déplacements et transports nécessaires sont inclus.

Les abonnements Dalet des prix n° 1, 2, 4 et 5 du lot 2 couvriront douze mois d'exploitation à compter de la réception provisoire du lot 2. Si une activation préalable est nécessaire aux essais, le titulaire prendra les dispositions permettant de conserver cette durée complète au bénéfice de Medi1TV.

Le titulaire du lot 2 précisera les droits de mises à jour et de support éditeur attachés à chaque abonnement, leurs conditions d'accès et leurs limites. Il assurera le suivi des incidents d'intégration et leur escalade auprès de Dalet pendant la garantie. Aucun niveau de support éditeur non justifié ne sera présumé inclus.

Chaque offre précisera les contacts, plages de service, délais de prise en charge, modalités d'intervention et procédure d'escalade. La durée de validité des abonnements, leur échéance et les conditions de renouvellement seront communiquées à Medi1TV. Tout renouvellement au-delà de la période incluse fera l'objet d'un engagement distinct de Medi1TV.

ARTICLE 10 : DOCUMENTATION ET TRANSFERT À L'EXPLOITATION

Le titulaire du lot 1 remettra l'inventaire matériel, les configurations installées, les plans de raccordement, les certificats de licence et de garantie, ainsi que les procédures d'administration matérielle. Le titulaire du lot 2 remettra la matrice de compatibilité, le bilan des licences, les paramètres d'intégration, les profils de conversion, les procédures d'exploitation, de sauvegarde, de restauration et de retour arrière, ainsi que les rapports de recette.

La documentation d'intégration et d'exploitation sera fournie en français, en formats modifiables et PDF. Les notices constructeur ou éditeur pourront être remises dans leur langue d'origine. Les identifiants et secrets seront transmis à Medi1TV par un canal sécurisé.

La présentation pratique de la solution et des procédures aux équipes désignées par Medi1TV est comprise dans la mise en service du prix n° 6 du lot 2. Elle permettra la prise en main des fonctions livrées, le suivi des traitements, le diagnostic de premier niveau et le recours à l'assistance.

ARTICLE 11 : CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ

Les dispositions du présent article s'appliquent à l'ensemble des lots du présent CPS, à savoir les Lots 1, 2 et 3.

Le titulaire s'engage à garantir la confidentialité des données et des environnements techniques auxquels il pourrait avoir accès durant l'exécution du marché.

ARTICLE 12 : CONTENU DE L'OFFRE TECHNIQUE

Pour chaque lot soumissionné, l'offre comprendra :

- Une réponse point par point au descriptif, une nomenclature complète et les fiches techniques des références proposées, avec justification des éventuelles équivalences.
- Les attestations de qualification constructeur, de pérennité et de couverture des licences ; les conditions des abonnements, garanties et prestations d'assistance.
- La méthode d'exécution, les prérequis, les délais, les livrables, l'organisation des interventions et les responsabilités aux interfaces entre lots.
- Pour le lot 2, la justification de l'intervention de Dalet ou d'intervenants habilités, les métriques des licences, les profils et charges pris en compte, ainsi que les engagements fonctionnels et de performance proposés.

Toute réserve, exclusion, dépendance à un équipement existant ou besoin complémentaire sera clairement identifié et justifié. La proposition financière respectera les prix du bordereau et distinguera les compléments inclus, sans duplication entre lots.

ARTICLE 13 : CONSISTANCE ET DÉFINITION DES PRIX

Les prix rémunèrent les ouvrages complètement fournis, installés ou exécutés dans le périmètre défini à l'article 2. Ils comprennent les licences et accessoires associés, la livraison sur site, les frais d'intervention, la participation aux essais, les documents et la garantie relevant de chaque titulaire.

Un prix payé à l'unité correspond à un serveur complet avec ses licences, à un droit logiciel tel que défini au prix concerné. Un prix payé à l'ensemble couvre la composition ou les prestations regroupées sous ce prix, détaillées au bordereau. Les éléments de cette composition ne sont pas des lignes de paiement supplémentaires.

Les licences des prix n° 1 à 5 - lot 2 sont chiffrées séparément des prestations de coordination, d'intégration, de paramétrage et de mise en service, regroupées au prix n° 6 - lot 2. Les frais d'acheminement des matériels jusqu'au site de Tanger sont inclus dans les prix du lot 1 et ne constituent pas un prix supplémentaire.

BORDEREAU DES PRIX :

LOT 1 : Fourniture et installation de l'infrastructure matérielle de migration et de conversion Dalet avec ses licences système, **conformément au descriptif technique et la définition des prix mentionnés ci-dessus.**

Prix N°	Description	Unité	Qté	Prix Unitaire HT	Prix Total HT
1	Serveur de migration Dalet complet avec Windows Server et licence d'administration	Unité	2		
2	Serveur de conversion Dalet complet avec Windows Server couvrant tous les cœurs et licence d'administration	Unité	2		
3	Déport KVM DisplayPort SC&T DP02U-4K6G ou équivalent, kit complet	Unité	4		
4	Câble de liaison LC/LC de 10 mètres	Unité	8		
				Montant Total Hors taxes :	
				Montant TVA (20%) :	
				Montant Total TTC :	

Arrêter le présent bordereau à la somme totale TTC en lettres de :

- Les composants internes et licences associés à chaque serveur sont inclus dans son prix unitaire, selon les configurations des prix n° 1 et 2.

BORDEREAU DES PRIX :

LOT 2 : Fourniture des licences applicatives, intégration et mise en service de la solution Dalet, **conformément au descriptif technique et la définition des prix mentionnés ci-dessus.**

Prix N°	Description	Unité	Qté	Prix Unitaire HT	Prix Total HT
1	Dalet Core Server license — durée de 12 mois	Ens.	1		
2	Ensemble de licences DALET Clients — 4 droits pour tablettes, durée de 12 mois	Ens.	1		
3	Ensemble de 8 Microsoft SQL CAL Standard Runtime 2022 ISV, avec compléments nécessaires définis au prix	Ens.	1		
4	Ensemble Dalet Ingest — 8 droits de canaux, DP.IN.SDI.VS-S, durée de 12 mois	Ens.	1		
5	Ensemble Dalet Media Processing Server — 8 droits, DP.MM.CNV-S, durée de 12 mois	Ens.	1		
6	Coordination, intégration, paramétrage et mise en service Dalet, incluant le commissioning et la gestion technique du projet	Ens.	1		
				Montant Total Hors taxes :	
				Montant TVA (20%) :	
				Montant Total TTC :	

Arrêter le présent bordereau à la somme totale TTC en lettres de :